

MAIRIE  
De  
SALVIAC



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018

Présents : Alain Faucon, Anne-Marie Delpéch, Xavier Leglaive, Elisabeth Ménadeau, Philippe Ruscassie, Viviane Iragne-Colin, Philippe Balat, Christian Farguet, Hélène Bureau, Maïté Souriat.

Absents excusés : Catherine Benazeraf (procuration à V. Iragne), Christian Doby (procuration à E. Ménadeau), Ingrid Puyo (procuration à P. Balat), Bernard Gay.

Absent : Marcel Paul.

Secrétaire de séance : Elisabeth Ménadeau.

Ordre du jour :

1. Validation du PADD.
2. Emprunt d'équilibre budgétaire 2018 (commune).
3. Aménagement d'une salle de sport (subvention Occitanie).
4. Constitution du jury d'assises pour 2019.
5. Conseil d'administration de l'ADMR (administrateur bénévole).
6. Désignation d'un délégué à la protection des données.
7. Occupation du domaine public (terrasses).
8. Questions diverses.

---

Début de séance à 19 h 00. 5 personnes dans le public.

1. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) étape incontournable du PLU, a fait l'objet, avec le cabinet d'étude chargé du projet et avec la participation de nombreux intervenants, de longues discussions d'appropriation du projet. Elles ont permis de faire émerger des lignes directrices :

Reconquête du tissu urbain et maîtrise de son développement.

Offre de logement diversifiée.

Développement durable urbain.

Reconquête du Centre Bourg.

Sécurisation des déplacements.

Favorisation de l'activité agricole.

Développement des activités, pérennisation du tissu économique local, en permettant un développement raisonné de la production d'énergies renouvelables.

Préservation et valorisation du cadre naturel et paysager.

- en préservant les corridors écologiques (voies verte et bleue).
- en maîtrisant l'ouverture du paysage tout en mettant en valeur le petit patrimoine, les arbres remarquables, la valorisation des zones humides, les ripisylves...

Appelés à se positionner sur le projet de PADD, les membres du conseil ont pu, individuellement ou en groupe, apporter leurs remarques et leurs critiques. Après un tour de table où chacun a pu s'exprimer, le conseil, à l'invitation du Maire, a validé le PADD, e qui devrait permettre d'avancer vers une adoption du PLU espérée fin 2018 ou début 2019.

2. Le principe de souscription d'un emprunt de financement des investissements 2018 est voté. Le prêt de 200.000€ inscrit au budget 2018 est souscrit au Crédit Agricole pour une durée de 180 mois au taux fixe de 1,60% avec des remboursements semestriels de 7751€. Ces remboursements débuteront début 2019 et se substitueront aux échéances de deux prêts arrivant à terme fin 2018, l'endettement de la commune ne sera donc pas alourdi.
3. Les financements demandés sont les suivants :
  - . Etat ( DETR) 30% : 33.500€
  - . Région : 27.921€
  - . Dépt (FAST) : 27.921€

Le coût total est de 116.686€.

La part communale est de 22.339€

Le conseil donne son accord pour l'acceptation de la subvention de la Région, seule confirmée pour le moment.

4. Le tirage au sort d'après la liste électorale revient à Hélène Bureau, cadette de la séance. Mesdames Bonnel Emilie (n°122), Watelier Rose (n°926), Giromagny Julie (n°455) sont désignées.
5. Hélène Bureau est désignée comme administratrice bénévole à l'ADMR, Marie-Thérèse Souriat comme suppléante.

6. Le conseil donne son accord pour la désignation d'un délégué à la protection des données au sein du Centre de Gestion. Coût (obligatoire) pour la commune : 540€ par an plus 425€ de mise en place cette année.
7. Plusieurs commerces ont demandé à disposer d'une terrasse. Les projets ont été soumis à la commune et à la DDT. Une délibération antérieure fixait la redevance à 5€ par m2 et par an. Le conseil décide de maintenir ce tarif modéré.
8. Questions diverses

Le maire explique que suite à la démission du maire de Frayssinet-le-Gélat et de plusieurs de ses conseillers, le conseil communautaire devra être modifié et revoté commune par commune. Une décision récente du conseil constitutionnel limite désormais à 25 (au lieu de 30 actuellement) le nombre de sièges. Le maire rappelle que les 6 délégués communautaires de la commune ont été élus au scrutin de liste et qu'il n'y a donc pas possibilité d'en réduire le nombre. Il rappelle aussi que le nombre d'habitants de la commune, représentant 23% de la population de la communauté de communes, justifie les 6 postes. Seul « un accord local » accepté par la commune pourrait rendre un poste mais ce serait en contradiction avec l'élection au scrutin de liste. Le maire et le conseil sont donc défavorables à cette hypothèse.

La parole est donnée à deux représentants des parents d'élèves du collège qui demandent où en est la commande des matériels promis par la communauté de communes de Cazals-Salviac (CCCS) : le maire répond qu'une livraison doit intervenir le 25 mai, le reste fin juin. La CCCS pratique le système de commandes groupées, ce qui explique les délais.

Philippe Balat, interpellé, donne l'état des travaux de remise en état et en peinture en cours.

Les parents souhaitent que deux bancs soient changés, leur taille ne leur paraissant pas adaptée aux élèves.

Fuite du toit : elle sera examinée en profitant de la présence d'une nacelle à l'occasion d'autres travaux sur la commune, la nacelle de la CCCS n'étant pas adaptée. Philippe Balat indique que la tache d'eau provoquée par cette fuite en temps de pluie lui paraît bénigne.

Marquage au sol : la demande de lignes de badminton est nouvelle. Voir si c'est compatible avec les traçages en place qui sont à refaire. Le maire propose qu'après réception du matériel commandé par la com-com, le professeur d'éducation physique Mr Saint-Paul décide quels traçages il souhaite conserver.

Constataion de la remise en état de la sortie de secours.

Il est demandé un passage d'aspirateur toutes les semaines : le maire répond que le nettoyage actuel lui paraît suffisant.

Le maire  
Alain FAUCON

